



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
HAUTS-DE-FRANCE
DE L'INSPECTION GENERALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

Pôle autorité environnementale,
en appui de la mission
régionale d'autorité
environnementale Hauts-de-
France

Le président de la mission régionale
d'autorité environnementale Hauts-de-
France

à

Madame la présidente de la
Communauté de communes Flandre-Lys

Lille, le 29/06/2026

Objet : **Projet de lotissement à Sailly-sur-la-Lys (62)**

Avis de l'autorité environnementale
N° d'enregistrement 019842/A P

Madame la présidente,

Vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet, par dépôt sur le portail en date du 22 juin 2026.

Ce projet a déjà fait l'objet d'avis dans le cadre de procédures de permis d'aménager. Il s'agit des avis n°2021-5331 et 2021-5332 rendus le 7 juin 2021¹ mis en ligne sur le site internet de la MRAe.

Le projet a peu évolué, avec l'ajout de six lots libres sur 0,4 hectare, et en conséquence, sur le fond, les évolutions de l'étude d'impact demeurent mineures et ne sont pas de nature à modifier l'avis susmentionné.

Par ailleurs, conformément à l'article L. 122-1 du Code de l'environnement, cet avis doit faire l'objet d'une réponse écrite par le maître d'ouvrage, qu'il convient d'adresser à la MRAe Hauts-de-France.

¹
https://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/5331_5332_avis_coeur_village_sailly_sur_la_lys.pdf

Mission régionale d'autorité environnementale Hauts-de-France
44 rue de Tournai - CS 40259 - F 59019 LILLE CEDEX
Tél. +33 320134846 - site internet <http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/>

La présente information sera publiée sur le site internet de la MRAe Hauts-de-France et devra être jointe au dossier d'enquête publique avec l'avis initial.

Je vous prie de croire, madame la présidente, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
de la mission régionale d'autorité environnementale
Hauts-de-France,

Philippe Gratadour